



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION 2020-2021-2022

AVIS est par les présentes donné, que le rôle triennal d'évaluation de la municipalité de Sainte-Élisabeth devant être en vigueur durant les exercices financiers 2020-2021-2022, a été déposé à mon bureau le 1^{er} novembre 2019 et que toute personne peut en prendre connaissance à l'Hôtel de ville au 2195, rue Principale aux heures régulières de bureau.

Conformément à l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1er mai 2020;
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Autray au 550, rue De Montcalm, Berthierville ;
- Être déposée à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 116-01 de la MRC et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Sainte-Élisabeth ce 4^{ième} jour de novembre, 2019.

Catherine Haulard
Directrice générale